

## FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE ST -PÈRE / CLUB 10-12 ANS

Le club 10-12 ans est une activité de la Maison Pour Tous de St Père-En-Retz.  
Afin que chacun y trouve sa place, voici quelques règles :

➤ Adhérer : pour toute venue régulière, une adhésion est obligatoire chaque année pour participer aux différents temps (accueil, activités, sorties...).

➤ S'inscrire à l'activité : une inscription par mail est obligatoire pour participer aux activités.  
Une carte activité est proposée. Selon le tarif de l'activité, on tamponne le nombre de sacs nécessaires. (*Par exemple, une activité manuelle= 1 sac, une sortie = 10 sacs*). Une carte équivaut à une semaine d'activités. Elle est remboursable en fin de vacances si elle n'a pas été toute utilisée ou bien elle peut servir sur les vacances suivantes.

➤ Remplir la fiche de renseignements : 1 fiche de renseignement (au dos) dûment remplie facilitera la gestion administrative. Bien remplir l'autorisation de sortie seul

➤ S'engager : je m'engage à venir à toutes les activités où je suis inscrit, j'ai 24h pour me désister, sinon l'activité me sera facturée.  
Les cantines, une fois commandée sont remboursables uniquement sur présentation du certificat médical.

➤ Etre Responsable : Je suis responsable de mes affaires personnelles.

Les mobiles, vêtements et autres objets que tu emmènes au Club ou lors des sorties sont sous ta surveillance. Les vélos et trottinettes doivent être attachés avec un antivol. Le Club 10-12 ans décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

## FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE ST -PÈRE / CLUB 10-12 ANS

➤ Respecter : le respect des autres et le respect du matériel sont la base de tout. Toute forme de violence (physique, verbale ou psychologique) est bannie. Toute dégradation du matériel devra être signalée à l'animateur. En cas de dégradations volontaires, un remboursement sera demandé.

➤ Informé : une autorisation parentale sera demandée pour toutes les activités se déroulant en dehors de la commune ou nécessitant un transport.

➤ Goûter : Le BAR de l'espace Jeunes est réservé uniquement pour les Adolescents. Pour le Club 10-12 ans tu n'as pas accès à cet espace. Néanmoins, tu peux apporter ton goûter au Club.

Si votre enfant possède un certificat de test d'aisance aquatique, merci de nous le transmettre avec ce document. Il sera demandé pour les activités nautiques.

**En cas de non respect de ce règlement, l'animateur référent du lieu prendra les mesures nécessaires (exclusion, interdiction de participation aux sorties...) en concertation avec le jeune, le responsable de la Maison Pour Tous et les parents.**

*Signature du participant*

*signature des parents*

## MPT - Club 10-12 ans - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM DE L'ENFANT: ..... Prénom: .....  
Date de Naissance: ...../...../.....  
Portable du jeune : .....

Je soussigné (nom et prénom) .....  
QUALITE:  Père  Mère  Responsable légal

ADRESSE: .....

Mail parent : .....

☎ Portable ..... ☎ domicile .....

☎ travail ..... ☎ Autre en cas d'absence .....

N° CAF/MSA: ..... Nom de l'allocataire: .....

Quotient Familial : ..... Tranche de QF

**Autorise les responsables de la Maison des Jeunes**, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale, en particulier en cas d'opération et d'anesthésie.

Nom du médecin de famille ..... ☎ .....

Vaccin DT POLIO ou PENTACOQ (le dernier) ...../...../.....

**Recommandations importantes** concernant l'enfant:  
.....  
.....

**Droit à l'image**  autorise  n'autorise pas  
mon fils ou ma fille être photographié(e) ou filmé(e) par les animateurs des Maisons des Jeunes dans le cadre de sorties, de soirées ou d'évènements.

Ces photos et ces films pourront paraître dans la presse, les bulletins municipaux, les programmes d'activités, les affiches, et sur internet (notamment Facebook)  
- remarques : .....

### AUTORISATION DE SORTIE SEUL

(coché la case qui vous convient)

- L'enfant ne quitte pas seul. Personne autorisée à venir chercher votre enfant : .....
- L'enfant a le droit de quitter le club pendant les accueils libres entre 10h00 et 12h00, et entre 16h00 et 18h00. *Sur les temps d'activités, les jeunes s'engagent à rester à partir du moment où ils sont inscrits.*
- L'enfant a le droit de quitter le Club seul à partir de .....H (matin) ou .....H (après midi)

Fait à ....., le .....

Signature du responsable légal:

# CLUB 10 / 12 ans



10, Route de Paimboeuf  
44 320 Saint Père en Retz  
02 . 40 . 21 . 73 . 60

Rue du Grand Fay 44320 St Père en Retz

☎ 02.51.74.59.62

club10-12@maisonpourtous.fr

# Fiche

# adhérent

## Le Club 10-12 ans, c'est:

- ☺ Un lieu d'accueil pour les **10/12 ans** (années 2011/2012-2013)
- ☺ Un lieu de rencontres et d'échanges
- ☺ Des temps d'accueils, d'activités, de soirées et des sorties ...
- ☺ Un lieu de documentation et d'information (prévention, infos cinéma, concerts, ...)
- ☺ Des ateliers proposés en dehors des temps d'accueil (sport, atelier créatif, graff, mini-film...)
- ☺ Un lieu pour construire tes projets (autofinancements, mini-camps, mise en place de stage à thème...)
- ☺ Un lieu avec un animateur référent et des animateurs en renfort à certains moments (vacances, temps forts...)
- ☺ Un lieu où chacun a sa place et respecte l'autre